



CTSD du 30 Janvier 2017

**Refondation de l'École,
maintenons le cap pour la réussite
de tous les élèves.**

Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Ce mois de janvier 2017 est l'occasion de faire un retour rétrospectif sur les 5 dernières années, et d'affirmer, une fois de plus, notre ambition pour la réussite de tous les élèves, cette réussite basée sur une réelle égalité des chances scolaires.

Hélas l'Unsa-Education le constate comme d'autres, les inégalités scolaires, tant sociales que territoriales sont toujours trop vivaces. Et une fois de plus, l'étude comparative PISA pointe les difficultés de l'École française. Celle-ci ne réussit pas à résorber les disparités sociales et culturelles mais pire, elle les accentue. En évaluant les élèves en 2015, PISA rend compte d'un système scolaire en profond dysfonctionnement. Alors, la refondation initiée depuis 2012, que nous soutenons, n'est pas magique. Elle est un cap qu'il faut maintenir, accompagner et amplifier. Et désormais, au-delà de la scolarité obligatoire, c'est aussi à la mise en place d'un parcours Bac-3/Bac+3 cohérent que nous devons réfléchir.

Ces inégalités se combattent aussi et surtout par des moyens humains en correspondance. Les dotations positives annoncées au dernier CTA (60 postes en plus dans les collèges de l'Ain), comme dans la totalité des académies, sont donc un signe très positif, dans la droite ligne des années précédentes. Sont-ils pour autant suffisants ?

Pour le second degré, les DHG qui vont arriver dans les établissements permettront à peine à pallier la hausse démographique (plus 446 élèves prévus hors SEGPA), et il est fort probable que l'on observe une nouvelle augmentation du nombre moyen d'élèves par classe, comme c'est le cas depuis de nombreuses années. En lycée notamment, la pression démographique reste forte, avec des conditions d'accueil et d'enseignement parfois très dégradées, des enseignements à 40 élèves existant localement.

Au collège, il faudrait augmenter la marge horaire disponible pour que les équipes puissent réellement se concerter et mettre en œuvre leurs projets pédagogiques, en correspondance avec la réforme. Les conseils pédagogiques ne sont pas encore les lieux d'échange qu'ils devraient être autour de ces projets. Quand les collègues peuvent choisir et discuter la manière d'utiliser la marge prof (groupes allégés en sciences, en technologie et en langues, co-intervention, EPI, ou AP...), ou s'exprimer sur les choix des missions rémunérées par des IMP, le résultat est positif. A contrario, quand les collègues subissent des choix de répartition peu transparents ou visant à recréer des options non prioritaires dans la réforme, les résultats sont peu probants. L'UNSA Education est également particulièrement sensibilisée aux moyens consacrés aux marges-profs dans les SEGPA, les élèves de cette structure ne peuvent évidemment pas apparaître à cette occasion comme des collégiens de seconde zone, c'est pourquoi nous proposerons à nos élus en CA d'établissement de faire voter une motion en ce sens.

Les créations de postes bénéficient aussi aux lycées professionnels, là où le public accueilli requiert attention et accompagnement. L'offre de formation, avec un vrai maillage territorial, reste cependant encore très déséquilibrée dans l'académie au détriment des élèves du département de l'Ain.

La question de la mixité sociale dans les collèges occupe actuellement le devant de la scène médiatique. Pour le SE-Unsa, les inégalités constatées entre les établissements, particulièrement entre le public et le privé ne sont plus tolérables.

Nous voulons attirer votre attention sur des méthodes employées par de nombreux établissements privés pour entretenir la concurrence avec le public :

- des enseignants nommés sur des postes incomplets et payés ensuite en HSA, en faisant fi des modalités de ventilations de service règlementaires
- la transformation des IMP en moyens d'enseignement, alors que c'est justement le contraire qui était prévu par la création des IMP (indemnité à la place d'une décharge de service).

Avec ces moyens humains, nous mesurons donc bien la volonté de notre Ministère de reconstruire le service public d'éducation. C'était une nécessité pour le système éducatif. Mais cela ne suffit pas à compenser les suppressions massives de postes de la mandature précédente et ne garantit toujours pas un progrès de l'égalité des chances.

Et pour les personnels que l'Unsa-Education représente, malgré les réels efforts consentis, les conditions de travail ne se sont pas encore suffisamment améliorées dans notre département, notamment pour les entrants dans le métier. C'est pourquoi nous demandons qu'une politique bienveillante de ressources humaines, mais aussi une politique de prévention et de santé, se mette en place avec des repères visibles pour tous les collègues qui ont de plus en plus de mal à concilier harmonieusement vie personnelle et vie professionnelle...

Je vous remercie de votre attention.

Les représentants Unsa-education du département de l'Ain